



CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUILLET 2026

NOMBRE DE MEMBRES	27
NOMBRE DE PRÉSENTS	16
POUVOIRS	6
NOMBRE D'ABSENTS	11
NOMBRE DE VOTANTS	22
QUORUM	14

L'an deux mille vingt-six, le 2 juillet à 10h00, le Conseil d'administration du centre de gestion de la Fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir (CDG28) dûment convoqué le 26 juin 2026 s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bertrand MASSOT.

Étaient présents :

- Benjamin BEYSSAC
- Sandrine CHAIGNEAU
- Marie-Pierre DAVID
- Benoît DELATOUCHE
- Jean-Luc DUCERF
- Christine FOUGEROL
- Jacky GAULLIER
- Florence GOUSSU
- Françoise HANOT
- Clément HAQUET
- Sylvie HONNEUR-BÛCHER
- Bertrand MASSOT
- Sandrine MONTBAILLY
- Marie-Laure RENVOIZÉ
- Caroline SIMOES
- Sabrina VIGNY

Pouvoirs :

- Alice BAUDET a donné pouvoir à Mme RENVOIZÉ
- Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU a donné pouvoir à M. DUCERF
- Corine LE ROUX a donné pouvoir à M. GAULLIER
- Jean-Michel PLAULT a donné pouvoir à M. DELATOUCHE
- Magalie ROBERT a donné pouvoir à M. MASSOT
- Max VAN DER STICHELE a donné pouvoir à M. BEYSSAC

Excusés :

- Loïc BOUR
- Evelynne LEFEBVRE
- Patrick PETIT
- Sandra RENDA
- Philippe RIVE

Secrétaire de séance :

- Sandrine MONTBAILLY

Assistaient également :

- Gabrielle BARRETT-JACQUET, Directrice générale,
- Oriana CAUQUIS, Directrice générale adjointe.

Délibération n° : **2026-D-62**

Objet : **Désignation des représentants des employeurs au sein du conseil médical Départemental**



CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUILLET 2026

Délibération n° : **2026-D-62**

Objet : **Désignation des représentants des employeurs au sein du conseil médical
Départemental**

Exposé de Bertrand MASSOT, Président,

En application du décret n°2022-350 du 11 mars 2022, le centre de gestion assure le secrétariat du Conseil Médical départemental.

Le conseil est appelé à siéger en deux formations distinctes selon la nature des cas de saisine :

- **Formation plénière** (ex commission de réforme) pour notamment les situations liées à l'octroi des congés pour invalidité imputable au service, à la reconnaissance de l'imputabilité au service des accidents ou maladies professionnelles, ainsi qu'aux demandes de retraite pour invalidité ;
- **Formation restreinte** (ex comité médical) pour notamment l'examen des congés de maladie ordinaire, de longue maladie et de longue durée, ainsi que pour les avis relatifs à l'aptitude physique des agents et au reclassement.

Si la formation restreinte est uniquement composée de 3 médecins, la formation plénière du conseil médical est composée de :

- 3 médecins titulaires dont 1 président ;
- 2 représentants de la collectivité ou de l'établissement public ;
- 2 représentants du personnel de la CAP compétente.

Chaque représentant titulaire dispose de deux suppléants désignés dans les mêmes conditions et selon les mêmes modalités que les membres titulaires.

Pour les collectivités et établissements affiliés au centre de gestion, les membres sont désignés parmi l'ensemble des élus relevant des collectivités affiliées au centre de gestion par le conseil d'administration du centre de gestion.

Par délibération n°2026-D-27 du 22 mai 2026, le conseil d'administration a procédé à la désignation des représentants des collectivités et établissements affiliés au centre de gestion amenés à siéger au sein de cette instance après les élections municipales de mars 2026 ; le mandat des représentants des employeurs publics appelés à siéger au sein du conseil médical départemental ayant pris fin en même temps que leurs mandats électifs locaux.

Toutefois dans le cadre du renouvellement des représentants des collectivités au sein du conseil d'administration du centre de gestion, il vous donc appartient de procéder à la désignation des représentants des collectivités et établissements employeurs qui siégeront au sein de cette instance.

La dernière désignation étant très récente, le Président de Centre de gestion vous propose de renouveler les désignations arrêtées par la délibération n°2026-D-27 du 22 mai dernier à savoir :

COLLECTIVITÉS AFFILIÉES		
Représentants des employeurs		
Titulaires	Suppléants	
ESNAULT Annie Maire de CHAUFFOURS	DAVID Marie-Pierre Conseillère déléguée à la mairie de LEVES	VAN DER STICHELE Max Maire de VER LES CHARTRES
ROBERT Magalie Maire de BOISVILLE LA SAINT PERE	GAULLIER Jacky Maire de SAINT GEORGES SUR EURE	JUILLET-DORDET Marie-Christine Maire de CHATEAUNEUF EN THYMERAI

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de désigner les élus représentant le collège « employeur » du Conseil Médical départemental comme suit :

COLLECTIVITES AFFILIEES		
Représentants de l'administration		
Titulaires	Suppléants	
ESNAULT Annie Maire de CHAUFFOURS	DAVID Marie-Pierre Conseillère déléguée à la mairie de LEVES	VAN DER STICHELE Max Maire de VER-LÈS-CHARTRES
ROBERT Magalie Maire de BOISVILLE LA SAINT PÈRE	GAULLIER Jacky Maire de SAINT GEORGES-SUR-EURE	JUILLET-DORDET Marie-Christine Maire de CHÂTEAUNEUF EN THYMERAI

Le Président,

Bertrand MASSOT



Le Président certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de l'acte compte tenu de
La transmission en préfecture le : **02/07/2026**
La publication le : **02/07/2026**